

SUD – CGT – CFDT – CFTC - CGC - FO

Le Temps de Travail Prenons le temps de la concertation et de la réflexion.

Ces deux dernières années, le nombre des heures écrêtées ne cesse d'augmenter. Souvent alertée, notre direction n' a jamais rien voulu entendre. Il a fallu avoir recours à l'Inspecteur du travail pour que notre direction veuille bien s'intéresser au sujet. Mais, encore une fois, pas de bonne manière. Elle propose une négociation annuelle obligatoire sur la durée effective de temps de travail et l'organisation du travail. Les trois premières réunions sont censées nous présenter les conclusions émises par l'Inspecteur du Travail. Notre direction nous présente sa vérité. Elle se résume à nous démontrer qu'il existe un temps de présence et un temps de travail effectif. Elle veut nous faire accepter que sur 53 543 heures écrêtées en 2004, seulement 12 811 heures méritent salaire. Au delà des heures écrêtées, notre direction estime que sur 4 heures de présence, seulement une heure est considérées comme temps de travail effectif.

La direction déclare vouloir régulariser la situation de 288 salariés et payer des rappel de salaire d'un montant de 7€ à 11 700€. Mais, elle refuse de communiquer le montant global à payer. Qui dit rattrapage de salaires, oblige notre direction à payer les charges patronales (Sécurité sociale, ASSEDIC...), et ainsi réajuster la subvention du Comité d'Entreprise.

Face à un tel exposé, toutes les organisations syndicales demandent à avoir connaissance des conclusions de l'Inspecteur du Travail. Document que notre direction se refuse de nous transmettre. Face à ce refus catégorique, Sud Métaux 33, en tant qu'instigateur du dossier, obtient de l'Inspecteur du Travail, un extrait des conclusions adressées à la direction de SPS le 22/02/05. Vous trouverez ce document dans tous les panneaux syndicaux.

Dans le cadre de son enquête, l'Inspecteur du Travail a questionné certains salariés. Le constat n'est que le reflet d'un mal-être collectif. « Un certain nombre de salariés interrogés ont conscience de travailler dans des conditions anormales de travail. »

Sous prétexte d'un souci de résultat, notre direction enchaîne les réunions (une par semaine).

Afin de pouvoir analyser les informations transmises par la direction et par l'Inspecteur du travail , toutes les organisations syndicales ont été amenées à décider de suspendre les réunions avec la direction.

Il faut prendre le temps de la réflexion, mais aussi de la concertation...

Nous nous trouvons dans une période de transition . Notre direction vient d'être montrée du doigt pour avoir eu recours au travail au « noir ». Mais quel avenir voulons nous ? Nous devons refuser ces mauvaises conditions de travail. Il n'est pas acceptable de demander de travailler plus .Il faut exiger une politique de l'emploi offensive. Le constat fait par l'Inspecteur du Travail est édifiant. Notre direction doit mettre en adéquation la charge de travail avec les effectifs.

Afin de donner la possibilité à chaque salarié de s'exprimer sur la problématique de l'emploi et des conditions de travail, les organisations syndicales Sud Métaux 33 – CGT – CFDT – CFTC - CGC - FO appelle à une :

**Assemblée Générale Payée
Mardi 14 Juin à 15 heures
au Restaurant d'Entreprise.**

*Il est important de débattre avec vous.
Notre avenir nous appartient.*